

ASSEMBLÉE NATIONALE

29 novembre 2012

LOI DE FINANCES RECTIFICATIVE POUR 2012 - (N° 403)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° 267

présenté par
M. Eckert

ARTICLE 8

A la deuxième phrase de l'alinéa 8, supprimer les mots :

« de réalisation ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.